

A l'époque, le gouvernement créditiste d'Alberta disait avec insistance que s'il était réélu, il adopterait un programme d'exportation pour que les forts excédents de gaz naturel de cette province soient partagés avec le reste du Canada. A l'époque, les politiciens libéraux sillonnaient notre province, annonçant des calamités et nous accusant de troquer notre patrimoine légitime. Au lendemain des élections, le gouvernement créditiste d'Alberta ayant été élu avec plus de voix que jamais, les libéraux de cette province étaient couverts de honte, tandis que leurs collègues de la scène fédérale parcouraient le pays en disant bien fort qu'ils favorisaient depuis le début l'exportation du gaz. Jusqu'où l'illogisme peut-il aller!

Cet illogisme des politiciens libéraux a déterminé les gens de l'Alberta à s'unir. Je soutiens qu'un tel illogisme chez les libéraux aura pour effet de rallier plus fortement que jamais les habitants de la Colombie-Britannique au mouvement du crédit social. M. Sommers a signalé cet illogisme lui aussi, lorsqu'il a pris la parole à propos du débat sur le discours du trône. Voici les remarques très à point que je trouve à la page 24 de son discours:

Encore une fois, je ne puis laisser passer l'occasion de mentionner l'illogisme dont font preuve les autorités fédérales, quand on compare leur attitude au sujet de cette question relative aux ressources hydrauliques avec l'autorisation qu'elles ont récemment accordée d'exporter du gaz et du pétrole canadiens aux États-Unis. Ces décisions supposaient sans doute qu'on verrait à satisfaire tout d'abord aux besoins de la province, après quoi les quantités dont on n'aurait pas besoin pourraient être exportées. Voilà une façon sensée d'envisager la question qui nous convient parfaitement; mais nous sommes d'avis que la ligne de conduite appliquée en ce qui a trait à l'exportation d'une de nos ressources naturelles doit s'appliquer à une autre, c'est-à-dire, dans ce cas-ci, à l'eau.

Le Columbia à lui seul peut permettre dans le moment de produire 2,730,000 chevaux-vapeur, soit, pour s'en tenir à une évaluation prudente, toute l'électricité dont pourra avoir besoin cette région d'ici 50 ans. Nous voici cependant sous la menace d'un veto fédéral. On a certainement là un cas où l'autorité fédérale consent d'emblée à ce que soit exportée une ressource non renouvelable, et, d'autre part, pose des obstacles à l'utilisation sage d'une autre ressource renouvelable qui se gaspille, comme c'est le cas en ce qui a trait à l'entreprise proposée aux lacs Arrow.

C'est en regard de ces récents exemples d'une politique fédérale de non-intervention dans les affaires intérieures,—politique qui semble maintenant appartenir au passé,—que notre gouvernement s'étonne, pour le moins, de constater que le Gouvernement fédéral ait, en ce qui concerne l'exploitation des ressources hydrauliques en Colombie-Britannique, modifié sa ligne de conduite jusqu'ici uniforme, pour adopter une attitude active de refus de coopération.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que la véritable cause du différend est facile à comprendre. Il s'agit de la simple histoire d'un ministre fédéral qui exprime son opposition à la proposition de la Colombie-Britannique, puis se rend à Ottawa pour y demander l'appui d'un autre ministre, plus énergique encore comme nous le savons; celui-ci rallie alors la solide majorité, bien disciplinée des tenants du Gouvernement, qui l'appuie en se prononçant contre les actes légitimes et réfléchis des représentants élus de la population de Colombie-Britannique.

En écoutant ce que disaient certains socialistes à l'appui du bill, il m'a semblé que notre attention devait se tourner vers un autre grand problème auquel fait face notre pays, problème qui est, d'ailleurs, sans doute le résultat des années de guerre. Je pense à celui de la centralisation et de la régie bureaucratique. Évidemment les socialistes ont de bons motifs pour appuyer le bill, car il rogne, somme toute, les droits des provinces.

Je signale ce point à l'attention des députés cécéistes. Même si certains d'entre eux appuient peut-être le projet de loi en raison de leurs principes socialistes, il me semble qu'on les a dupés car il est fort possible qu'on a présenté la mesure afin de protéger des groupes puissants de la Colombie-Britannique. Dans la même lettre adressée à la Chambre de commerce de Trail, en date du 4 janvier 1955, un des arguments formulés par le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales est le suivant:

Les conditions de l'entente proposée par le gouvernement de la Colombie-Britannique auront des effets défavorables sur l'industrie canadienne de l'aluminium, surtout en Colombie-Britannique.

Même si je souhaite ardemment la prospérité de toutes les industries de la Colombie-Britannique, devons-nous supposer que les intérêts d'une industrie sont plus importants que les intérêts des habitants de la Colombie-Britannique et que les premiers éclipsent les derniers? En tant que créditistes, nous combattons cette mesure afin de prévenir l'amointrissement des droits d'une province, car nos idées et nos principes politiques à l'égard de la vie et du gouvernement réclament une décentralisation de plus en plus grande du pouvoir, qui est le seul moyen de sauvegarder les droits des provinces, ainsi que la valeur et la dignité de tous les individus habitant ces diverses régions.

Tant que le Gouvernement ne présentera pas de meilleurs arguments, je regrette de dire que le projet de loi n'aura qu'un objet: plier la Colombie-Britannique aux dictées du gouvernement fédéral au sujet d'une question qui a avant tout un caractère local. Les